



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'enseignant > Lycée général et technologique > Textes officiels > Projet d'Enseignement moral et civique (CSP) 18/12/2014



Projet d'Enseignement moral et civique (CSP) 18/12/2014

Classes préparant aux Certificat d'aptitude professionnel, Baccalauréats professionnel, technologique et général

vendredi 26 décembre 2014

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a adopté, le jeudi 18 décembre 2014, un projet d'enseignement moral et civique au lycée. Nous vous proposons ci-dessous de larges extraits de ce texte et la version complète en PDF (pièce jointe).

© **Projet d'Enseignement moral et civique** - www.education.gouv.fr/csp

Le 18 décembre 2014.

Projet de programme pour l'enseignement moral et civique, niveau lycée : avertissement

Le projet de programme pour l'enseignement moral et civique au lycée a été adopté par les membres du Conseil supérieur des programmes lors de la séance du 18 décembre 2014.

Il s'inscrit dans la continuité du projet global de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du programme pour l'enseignement moral et civique à l'école élémentaire et au collège. Le Conseil souligne que l'effectivité de la mise en oeuvre de ce programme est largement conditionnée par l'organisation d'une formation initiale et continue adaptée à cet enseignement et par la mise à disposition de ressources appropriées à destination des équipes éducatives.

L'enseignement moral et civique au lycée

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives.

L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens,

l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire.

Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La loi du 27 octobre 1997, portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée Défense et Citoyenneté). Ensuite, en application de la loi du 16 mars 1998, relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « la personne et l'Etat de droit » et « Egalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux années. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc... Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves

et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des Travaux personnels encadrés (TPE), offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

Classes préparant au CAP

Le CAP a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études en baccalauréat professionnel. Il accueille un public varié. Il s'inscrit sur un cycle de deux ans. Le programme prend en compte ces spécificités et propose quatre thèmes : « la personne et l'Etat de droit », « Egalité et discrimination », « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information ». Trois thèmes au moins seront abordés parmi les quatre proposés et le thème intitulé « Exercer sa citoyenneté dans la République française » est obligatoire.

L'enseignant traite les connaissances en gras dans les tableaux mais il peut envisager d'étudier des points supplémentaires du programme en fonction du public, du projet pédagogique de la classe ou de l'établissement.

Comme dans toutes les séries du lycée, quatre types de compétences sont évaluées : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un Etat de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne, avec les contradictions qui peuvent survenir et au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information.

Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en oeuvre de cet enseignement

auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, le dossier documentaire type contrôle en cours de formation (CCF) d'histoire et géographie et le partenariat. La démarche de la constitution des dossiers documentaires de type CCF déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. On peut également envisager une articulation avec des problématiques du programme de français et des sujets d'étude et des situations en histoire et géographie.

Classes préparant aux baccalauréats

Classe de seconde

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens. En classe de seconde, les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne, avec les contradictions qui peuvent survenir. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en oeuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat (...)

Classe de première

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à une société démocratique contemporaine. En classe de Première, les élèves réfléchiront au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en oeuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat (...)

Classe terminale

En classe terminale, l'enseignement moral et civique se centre d'une part sur l'un des piliers fondamentaux des sociétés démocratiques : la reconnaissance du pluralisme des croyances ; d'autre part sur la façon dont s'organisent, dans l'espace démocratique, de grands débats sur les questions éthiques posées par la biologie et la médecine. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en oeuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat (...)

Lire le projet en pièce jointe.

© **Le Secrétariat général avec les Rédactions de l'APHG - Tous droits réservés.**
Paris, le 22 décembre 2014.